

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – 42290 SORBIERS

Dél 2026.18

23 Avril 2026

Le 23 avril 2026 à 18 h 00, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier VILLETTELLE, président du CCAS.

Nombre de membres : 15

Date de convocation : 17 avril 2026

PRESENTS : Mmes et MM. Olivier VILLETTELLE – Dominique BERNAT – Jérôme ALLAIN – Viviane NEEL – Marine BILLARD – Mireille GILBERTAS – Chérif BOUIMA – Héléna HUBE – Philippe GILBERTAS (UDAF) – Alain FAYOLLE (Saint Vincent de Paul) – Marie-Josèphe MANDON (Vie Libre) – Anne BAZUS (ADMR) – Myriam PALABOST (Secours Populaire) – Monique ROBERT (Un Toit pas sans toi)

EXCUSES : Paul REPETTO (ADAPEI)

ABSENTS :

PROCURATION :

INSTITUTION : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Monsieur le Président, rappelle, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, que le Conseil d'administration du CCAS doit, dès qu'il est constitué, élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du président.

Cette élection se fait à bulletin secret à la majorité absolue des votants.

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} avril 2026 portant élection des représentants du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Vu l'arrêté municipal n°2026-071 du 10 avril 2026 portant désignation des représentants du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Considérant que le président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

Considérant que Monsieur Dominique BERNAT s'est porté candidat à la fonction de vice-président,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président à bulletin secret,

